

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES IMPÔTS DES NON RÉSIDENTS

Noisy-le-Grand, le 7 septembre 2017

Directrice
10 rue du Centre
93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX
TÉL +33 (0)1 57 33 87 48
MOB + 33 (0)6 80 90 38 57
agnes.arcier@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par décret publié le 28 juillet dernier (n° 2017-1197 du 26 juillet 2017), la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux (DRESG), direction à compétence nationale que vous connaissez au sein de la Direction générale des finances publiques, s'est transformée le 4 septembre pour devenir la « Direction des impôts des non-résidents» (DINR).

Cette dénomination est ainsi plus claire pour nos compatriotes expatriés ainsi que pour les usagers étrangers, particuliers ou entreprises, relevant de notre compétence. Ce changement ouvre aussi la voie à un renforcement progressif des moyens humains et informatiques que nous consacrons à la gestion fiscale des non-résidents. Notre objectif est de pouvoir à terme accueillir plus efficacement les contribuables, avec une meilleure réactivité, et gérer plus rapidement les dossiers avec des traitements plus automatisés.

Afin de recueillir des informations utiles à cette évolution, un questionnaire sur l'accueil des contribuables est en ligne sur le site impots.gouv dans la rubrique International/Particulier. Je vous invite à vous faire auprès des Français non-résidents le relais de cette possibilité de faire part de leurs besoins. Les résultats de l'enquête permettront d'alimenter la réflexion dans un objectif d'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Je vous adresse par ailleurs quelques documents que vous pouvez relayer, et reste à votre disposition pour toute autre information.

Nous serons heureux de vous retrouver lors de la prochaine session de l'AFE le 3 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La Directrice



Agnès ARCIER

Monsieur Marc VILLARD
Président de l'AFE